

Fort de France, le 12 novembre 2024

Droit de réponse à publier sur le site du CESECEM

La Directrice générale de la DGCCRF et le préfet de la Martinique ont pris connaissance de la « Motion en faveur de la réhabilitation de la DGCCRF » publiée le 29 octobre 2024 sur le site du CESECEM.

En premier lieu, ils souhaitent assurer de tout leur soutien les agents de la DEETS Martinique directement mis en cause par cette motion et les remercier pour leur engagement et leur mobilisation, en particulier dans le cadre de la crise économique à laquelle ils font face avec professionnalisme ces derniers mois.

En second lieu, ils ne peuvent que regretter la méthode employée par le CESECEM, qui n'a sollicité, en préalable à cette publication, aucun échange avec les services pour clarifier les missions et le mode de fonctionnement de la DEETS Martinique. Des analyses construites et étayées sont tout particulièrement nécessaires en période de crise, afin de parvenir à des solutions pertinentes. Ce dysfonctionnement du CESECEM, particulièrement regrettable de la part d'une institution de confiance dont les travaux doivent s'appuyer sur une expertise des sujets, le conduit à des conclusions erronées, auxquelles il est nécessaire de répondre.

Pour rappel, la DGCCRF, sous l'autorité du Ministère de l'Économie, garantit l'ordre public économique et veille à la régulation des marchés, à la sécurité des produits et à la protection économique des consommateurs. En Martinique, comme dans tous les départements et régions de France, ces missions sont assurées par le pôle concurrence et consommation (« pôle C ») de la DEETS sous l'autorité du préfet de la Martinique et en lien étroit avec l'administration centrale de la DGCCRF (cf. **Annexe 1**). Cette dernière valide la programmation des contrôles de la DEETS et assure régulièrement un suivi des objectifs, résultats et moyens.

Contrairement à ce qu'indique à tort la motion du CESECEM, les difficultés économiques et sociales en Martinique ne peuvent être imputées au fonctionnement du pôle C de la DEETS, dont la mobilisation des agents est exemplaire. La lutte contre la vie chère est une priorité pour les services de l'Etat, particulièrement dans les Outre-mer, comme l'ont démontré les récentes négociations menées par le préfet de la Martinique, qui ont conduit à la signature du protocole du 16 octobre dernier. Or ce sont justement les contrôles menés par les agents CCRF de la DEETS Martinique qui permettront de s'assurer de la réalité des engagements pris par les opérateurs.

Si la motion se focalise sur les contrôles dans le secteur des produits alimentaires, la DGCCRF et le Préfet de la Martinique soulignent que l'action de la DEETS vise à protéger le pouvoir d'achat des martiniquais au quotidien sur tous les principaux postes de dépenses, au travers d'enquêtes portant, par exemple, sur les secteurs de la santé ou de l'automobile. Comme toute administration, la DEETS Martinique rend compte de son action: à cet égard, la publication de son prochain rapport d'activités permettra aux martiniquais de constater l'intégrité, la réactivité et l'engagement de tous ses agents.

Le préfet de la Martinique et la Directrice générale de la DGCCRF réaffirment enfin leur souhait de poursuivre des relations cordiales avec l'ensemble des partenaires, afin de travailler de concert au service de la population martiniquaise.

Le préfet de la Martinique



Jean-Christophe BOUVIER

La directrice générale de la DGCCRF

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sarah LACOCHÉ', written over a faint horizontal line.

Sarah LACOCHÉ

Annexe : Descriptif du rôle de la DGCCRF et du Pôle C de Martinique

La DGCCRF compte parmi les services déconcentrés de l'Etat qui assurent l'exécution des politiques publiques sous l'autorité du Ministre de l'Economie, des finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, des préfets de région, et des préfets de département. En matière de pratiques anti-concurrentielles, elle participe au réseau de concurrence en lien avec l'Autorité de la concurrence qui prend les décisions et sanctions. A ce titre, elle garantit l'ordre public économique.

Les missions dont elle a la charge, relèvent de textes fondamentaux (traité de l'Union européenne, notamment en matière d'ententes et d'abus de positions dominantes, code de la consommation, livre IV du code de commerce, relatif à la liberté des prix et de la concurrence, code des marchés publics) et de très nombreux textes particuliers donnant compétence à ses agents pour intervenir dans différents domaines (consommation, sécurité des produits non alimentaires, pratiques commerciales, produits industriels...).

Ces interventions donnent lieu à des suites administratives ou juridictionnelles : saisine des juridictions pénales ou de l'Autorité de la concurrence à la suite de constats d'infractions ou d'enquêtes, l'exécution de commissions rogatoires, des interventions et productions de rapports devant les juridictions civiles (pratiques restrictives de concurrence...), contentieux devant le juge administratif (saisine par la voie préfectorale en matière de marchés publics...).

Le Pôle C de la DEETS exerce 3 missions de contrôle et d'enquête sur tous les champs de la consommation (produits alimentaires et non-alimentaires, services), à tous les stades (production, transformation, importation, distribution) et quelle que soit la forme de commerce : grossistes, magasins, marchés de gros et de détail, commerce électronique, etc.

La régulation des marchés :

La régulation des marchés se décline comme suit :

- La régulation des prix et des marges des carburants et du gaz
- La régulation concurrentielle des marchés dont les enquêtes de concurrence dans le cadre de la commande publique à la surveillance des marchés passés
- Les pratiques restrictives de concurrence

La brigade d'enquête de concurrence « BIEC » des Antilles-Guyane est implantée au sein du pôle C de la DEETS de la Martinique. Elle est l'un des membres du réseau de concurrence sur le territoire national aux cotés des 7 autres BIEC, de l'administration centrale et de l'Autorité de la concurrence et fonctionne selon l'organisation nationale définie.

Ainsi, tous les indices traités par la BIEC des Antilles-Guyane sont transmis à l'administration centrale pour analyse et dès lors qu'une suite est envisagée, ils sont transmis à l'ADLC. Si l'Autorité ne prend pas en charge ces indices, ils sont mis en enquête par l'administration centrale qui les transmet à la BIEC pour enquête. Le rapport d'enquête est également transmis à l'administration centrale pour visa et à

L'Autorité de la concurrence peut s'autosaisir du cas d'espèce ; dans le cas contraire, le dossier sera transmis à la BIEC pour transaction.

Selon l'implantation géographique des opérateurs concernés par l'enquête ou si des interventions simultanées sont utiles à l'enquête, les BIEC peuvent se prêter assistance.

L'ADLC peut demander au ministre de l'Économie la mise à disposition d'enquêteurs de la CCRF pour les enquêtes nécessitant des visites domiciliaires sur autorisation judiciaire.

La protection économique des consommateurs : le pôle C recherche les infractions et manquements aux règles de protection des consommateurs (publicités mensongères, faux rabais, abus de faiblesse...), les clauses abusives dans les contrats de consommation et vérifie la bonne application des règles de publicité des prix dans des secteurs tels que la santé et prix des médicaments, les services à la personne, EPHAD, l'automobile, la construction de maisons individuelles, le commerce électronique, le recouvrement de créances, les banques, l'immobilier, etc.

Le BQP est opérationnel en Martinique depuis le 15 mars 2013 et fait l'objet d'une attention particulière au travers de 902 contrôles effectués depuis sa création jusqu'au 04/11/2024 dont les résultats font l'objet de comptes rendus d'enquêtes à l'administration centrale, sont présentés lors des réunions plénières de l'OMPR et de réunions annuelles avec la DGOM. Il a également fait l'objet d'une profonde révision de la liste des produits par le pôle C de la DEETS lors de l'Oudinot sur les prix passant de 101 produits à 134 et d'un audit en 2024.

Depuis 2022, eu égard à la montée de l'inflation, la DGCCRF a ouvert des enquêtes nationales sur le pouvoir d'achat qui ont été déclinées en Martinique au travers de 186 contrôles auprès des GMS.

Le pôle C a mis l'accent sur les autres postes de coût qui grèvent le budget des ménages martiniquais : l'optique/dentaire/audioprothèse notamment en raison du vieillissement de la population et prix des médicaments (86 contrôles en 3 ans), le secteur automobile (vente, réparation et contrôles techniques (572 contrôles au cours des 3 dernières années) et le secteur des banques notamment au regard du surendettement (22 contrôles depuis 2021).

La sécurité et de la conformité des produits et des services : Jusqu'au 31 décembre 2023, les actions étaient concentrées sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires notamment dans les domaines à risque comme les contaminants, les résidus de pesticides, le chlordécone, les allergènes, la présence d'OGM, mais également les produits chimiques et biocides, les jouets et articles de puériculture, etc. Depuis le 1er janvier 2024, la sécurité sanitaire des aliments a été transférée à la DGAL ; la DGCCRF se concentre sur son cœur métier à savoir la détection de la fraude, la qualité des produits et services (règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, contrôle des falsifications et tromperies). Il a également acquis de nouvelles compétences (transition écologique, environnementale, numérique et des secteurs en lien avec la santé, etc.).

A titre d'exemple, au cours des 3 dernières années, 390 contrôles ont été effectués sur les marchés de gros et de détail de l'île auprès de 298 vendeurs, 70 contrôles sur les bords de route, 250 contrôles de restaurants auprès de 201 établissements, et 898 contrôles de magasins (toute action de contrôle comprise depuis 2022). Depuis 2022, ces contrôles ont donné lieu à 926 prélèvements de produits alimentaires et non alimentaire dont chaque année 200 prélèvements au titre du chlordécone, 150 pour la recherche de multi-résidus de pesticides et 46 pour l'Éthéphon et 24 alertes ont été en matière alimentaire et non alimentaire assurant la sécurité des consommateurs.